

République Islamique de Mauritanie

Honneur- Fraternité - Justice



Rapport d'Activité 2012

Caisse des Dépôts et de Développement

Pour un développement respectueux de nos valeurs

République Islamique de Mauritanie

Honneur - Fraternité - Justice



Rapport d'Activité 2012

Caisse des Dépôts et de Développement

Liste des abréviations

ANAPEJ	Agence Nationale de Promotion de l'Emploi des Jeunes
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
BID	Banque Islamique de Développement
CDD	Caisse des Dépôts et de Développement
CNAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
COS	Conseil d'Orientation Stratégique
CS	Commission de Surveillance
DD	Direction du Développement à la CDD
DDC	Direction des Dépôts et Consignations à la CDD
EPA	Etablissement Public Administratif
FADES	Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social
FKDEA	Fonds Koweïtien pour le Développement Economique des Pays Arabes
FMI	Fonds Monétaire International
FSD	Fonds Saoudien pour le Développement
FSE	Fonds de Soutien à l'Emploi
ISKAN	Société Nationale d'Aménagement de Terrains, de Développement de l'Habitat et de Promotion et de Gestion Immobilière
PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Pays Moins Avancés
PNB	Produit Net Bancaire
SNIM	Société Nationale Industrielle et Minière
TIKA	Agence Turque de Coopération

Sommaire

LE MOT DU DIRECTEUR GENERAL	6
CONTEXTE INTERNATIONAL.....	8
CONTEXTE NATIONAL	9
I. PROFIL DE LA CAISSE.....	11
1.1. Vision et valeurs	11
1.2. Mission de la CDD	12
1.3. Les directions opérationnelles.....	13
1.4. Les instances de Gouvernance	14
1.5. Le pilotage et l'administration.....	15
1.6. L'organisation des services	16
II. MISE EN PLACE DE L'INSTITUTION	17
2.1. Les ressources humaines	18
2.2. Les structures d'accueil	19
2.3. Le système d'Information de gestion	20
III. MOBILISATION DES RESSOURCES	22
3.1. Ressources domestiques	23
3.2. Ressources extérieures.....	24
IV. UTILISATION DES RESSOURCES	26
V. MANDATS DE GESTION.....	27
5.1. Le Fonds de soutien à l'emploi	28
5.2. Le Financement du secteur rural	30
VI. ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES	31
6.1. La zone franche de Nouadhibou.....	32
6.2. Financement partiel de 600 logements à Zoueirat.....	33
6.3. Projet d'hôtel 5 étoiles à Nouakchott.....	34
6.4. Les autres appuis	35
VII. RAPPORT FINANCIER.....	36
7.1. Le bilan.....	37
7.2. L'actif du bilan	39
7.3. Le passif du bilan	41
7.4. Le compte de résultats	42
7.5. Note relative au compte de résultats	43

Le mot du Directeur Général



M. Ahmed Ould Moulaye Ahmed
Directeur Général de la CDD.

Le 17 mars 2011, la loi créant la Caisse des Dépôts et de Développement fut promulguée par son Excellence le Président de la République, Mohamed OULD ABDEL AZIZ.

Cette décision historique procède d'une vision stratégique visant à doter les pouvoirs publics d'une institution financière solide, crédible et performante au service du développement économique et social.

En effet, la Caisse des Dépôts et de Développement (CDD), à l'instar des grandes Caisses de dépôts du monde, a vocation à se positionner comme opérateur économique et financier polyvalent, au service des politiques publiques.

La CDD est un investisseur à court, moyen et long terme averti, un mandataire professionnel au service de l'action publique et des partenaires au développement et, également, un conseiller et partenaire au développement des politiques sectorielles. Elle est, enfin, un appui nécessaire à l'initiative privée responsable.

L'intervention de la CDD touche toutes les questions du développement durable au plan national, régional et local, en conformité et en appui aux politiques tracées par le Gouvernement.

En moins de deux années d'existence, la CDD, forte du soutien et de la volonté des hautes autorités de la République, a pu enregistrer des avancées significatives sur la voie de la construction d'une institution économique et financière solide, répondant aux exigences et aux standards de gestion communément établis.

Le socle institutionnel s'est fondé sur une approche sélective du capital humain, véritable actif stratégique, sur l'option pour un système d'information de gestion répondant aux standards internationaux, sur un dispositif organisationnel souple et évolutif au gré du développement organisationnel de l'institution et surtout sur des valeurs propres à l'institution valorisant l'intégrité, le mérite et le sens du devoir envers les citoyens, notamment les plus démunis.

Parallèlement à cette mise en place institutionnelle, toujours en évolution, la CDD a suivi concomitamment trois voies d'accompagnement des politiques publiques: (i) en prenant en charge des mandats de gestion confiés par l'Etat, (ii) en prenant part dans la conception et le montage de projets de développement structurants et (iii) en participant, même de façon encore timide, au financement de l'économie à la recherche de l'élargissement de la base productive et sa diversification.

Au niveau des mandats de gestion, deux chantiers ont été amorcés par l'opérationnalisation, d'une part, du fonds de soutien à l'emploi initié par Son Excellence Monsieur le Président de la République, et d'autre part par la prise en charge du financement du secteur rural dans son ensemble conformément aux choix arrêtés par les pouvoirs publics.

S'agissant du Fonds de Soutien à l'Emploi, un processus participatif a été mis en place afin de permettre aux différents départements ministériels, aux élus locaux, aux administrations territoriales et à la société civile de participer à la prise de décision relative aux financements de projets créateurs de valeurs et ayant un impact tangible sur les populations cibles du programme. Au total, 249 projets ont été financés en 2012 dans le cadre de ce programme, pour un montant de 396 millions d'Ouguiyas.

Quant au financement du secteur rural, les travaux ont porté essentiellement sur la préparation du dispositif qui aura, comme priorité dans le court terme, le financement de la filière de la riziculture dans la vallée du fleuve. L'objectif étant de garantir la continuité du service déjà existant tout en lui apportant les améliorations possibles en termes de rigueur et d'efficacité.

En matière de participation aux projets de développement, la CDD a été active auprès des départements ministériels dans l'avancement de plusieurs chantiers économiques dont la mise en place de la zone franche de Nouadhibou, le programme de construction de 600 logements à Zouéirat, le projet de construction d'un hôtel de haut standing à Nouakchott et l'appui au développement d'une filière industrielle.

Enfin, au niveau du financement de l'économie, la CDD a procédé, en plus du financement de 249 projets dans le cadre du mandat de gestion, au financement de 31 projets sur les ressources de la Caisse pour un montant de 874 millions d'Ouguiyas. Ces projets correspondent à des créations ou restructurations de petites ou moyennes entreprises travaillant dans les domaines des services, de l'agro-alimentaire, de l'industrie ou de la pêche.

Sur le plan financier, les résultats de l'année 2012 font ressortir un total de bilan de 20 milliards d'Ouguiyas, un total du hors-bilan de 11 milliards et un résultat positif de 68 millions d'Ouguiyas.

Les ressources du bilan sont essentiellement composées des dépôts à vue (13 milliards), du capital libéré (3 milliards) et du premier décaissement de l'emprunt contracté auprès du FADES (environ 1.2 milliards). Au niveau des emplois, en dehors d'environ 1.3 milliards accordé sous forme de crédits ou de titres de participation, l'essentiel de l'actif est composé de disponibilités déposées auprès du Trésor Public dont : disponibilités CDD (7 milliards) et dépôts pour compte des entités publiques (8.6 milliards).

La publication de ce premier rapport est l'occasion pour nous de valoriser l'accompagnement précieux des Hautes Autorités de la République sans lesquelles le démarrage de cette institution aura été une mission impossible.

Nous remercions également les Départements Ministériels et les partenaires techniques et financiers notamment le Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social (FADES), la Banque Islamique de Développement (BID) et le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique des Pays Arabes (FKDEA).

Nous tenons à rappeler aussi l'appui précieux du Groupe de la Caisse des Dépôts et Consignations française et celui de la Caisse des Dépôts et de Gestion du Maroc qui contribuent activement à l'appui technique et au conseil pour éclairer les premiers pas de cette grande œuvre de développement.

Contexte international

L'année 2012 a été marquée par l'aggravation de la crise de la dette souveraine en Europe, le ralentissement des économies émergentes notamment chinoise ainsi que par des problèmes budgétaires ailleurs dans le monde.

Les Etats-Unis ont fait face à un chômage élevé, à un faible niveau de confiance des ménages et des entreprises ainsi qu'à la fragilité du secteur bancaire. La croissance américaine s'est stabilisée en 2012 sur un rythme modéré (2.2%¹).

Au niveau de l'Union européenne, la situation économique a été moins brillante, avec une contraction du PIB de -0.2%² et de -0.6%³ dans la zone euro. Des mesures d'austérité budgétaire ont été prises en réponse à cette situation pour améliorer les perspectives de croissance et de reprise de l'emploi, tout en rétablissant l'équilibre des finances publiques. Les marchés financiers dans les pays développés restent prudents par rapport à l'efficacité de ces mesures.

Les économies chinoises et japonaises ont joué un rôle déterminant dans la trajectoire de l'économie mondiale. Malgré un ralentissement de 1.5 point de pourcentage par rapport de 2011, l'économie chinoise maintient, en 2012, un taux de croissance relativement élevé (7.8%⁴). Quant à l'économie japonaise, elle a pâti de la décélération de l'activité mondiale, du niveau élevé du Yen, et probablement plus encore des tensions géopolitiques avec la Chine. Cependant, elle a enregistré, en 2012, un taux de croissance relativement performant de 2%⁵ comparativement à la récession enregistrée en 2011 (-0.6%⁶).

Les pays émergents et en développement, qui avaient globalement mieux résisté à la crise des années passées, seraient affectés à travers leurs relations commerciales et financières avec les pays développés. Cette situation est à l'origine du ralentissement de la production globale de ces pays qui enregistrent des taux de croissance de 6.4%⁷ en 2011 et 5.1%⁸ en 2012. Contraints de rechercher des relais internes de croissance, certains pays tels le Brésil ou l'Inde ont vu réapparaître voire s'accroître des déséquilibres externes.

La forte dépendance des pays les moins avancés (PMA) à l'égard des conditions économiques extérieures les a privé de se soustraire du ralentissement économique mondial. En Afrique subsaharienne, les taux de croissance enregistrés ont été de 5.3%⁹ en 2011 et 4.8%¹⁰ en 2012. La décélération de la croissance de ces pays (0.5 point de pourcentage) a été globalement moins importante que celle observée dans les pays émergents et en développement (1,3 point de pourcentage).

Selon les prévisions du FMI, une accélération de la croissance mondiale est prévue en 2013, mais des risques de dégradation restent considérables, notamment un nouveau recul dans la zone euro et un rééquilibrage budgétaire excessif aux États-Unis.

Les deux plus importantes économies du monde, l'Union Européenne et les Etats-Unis, sont profondément interdépendantes. Elles peuvent être à l'origine de la relance économique, mais leurs contraintes économiques sont susceptibles de se renforcer mutuellement ; ce qui conduirait à une nouvelle récession mondiale.

Ces deux économies sont confrontées à un double défi. Premièrement, elles ont besoin d'un rééquilibrage budgétaire constant et durable. Deuxièmement, elles doivent poursuivre la réforme de leur secteur financier pour y réduire les risques. En s'acquittant de ces défis, elles devront contribuer à la reprise économique dans le monde et réduire les risques de dégradation de la situation économique mondiale.

¹ Source : Fonds monétaire international-Perspectives de l'économie mondiale, avril 2013, p 2.

² Source : Fonds monétaire international-Perspectives de l'économie mondiale, avril 2013, p 155.

³ Idem. p.2

⁴ Idem. p.2

⁵ Idem, p.2

⁶ Idem. p.2

⁷ Idem. p.2

⁸ Idem. p.2

⁹ Idem. p.2

¹⁰ Idem. p.2

Contexte national

Malgré des chocs exogènes importants comme celui de la grave sécheresse connue en 2011 et la montée continue depuis plusieurs années des prix internationaux des produits énergétiques et alimentaires, la Mauritanie a pu maintenir la stabilité macroéconomique et conforter ses ressources extérieures ainsi qu'une marge de manœuvre budgétaire remarquable, grâce à sa politiques économique prudente et à la progression de ses réformes structurelles¹¹.

En 2012, l'économie nationale affiche une croissance positive significative avec un taux de croissances du PIB réel de 6.9%, contre 4.7% en 2010 et 3.6% en 2011¹². Cette performance est essentiellement due au rebond de la production agricole, à la hausse considérable de la production du secteur de la pêche, au dynamisme des activités de services et au raffermissement du secteur des bâtiments et travaux publics.

En matière de finances publiques, l'effort considérable des services fiscaux ont largement compensé le coût des programmes sociaux d'urgence mis en place en réponse à la sécheresse de 2011. Ces efforts ont permis d'enregistrer, pour la première fois dans l'histoire récente du pays, un excédent budgétaire de 2.8% du PIB¹³.

Au niveau de la politique monétaire, l'accent est resté axé sur la maîtrise de l'inflation, qui a chuté en 2012 pour atteindre 3.4% en glissement annuel contre 5.5% en 2011¹⁴, et ce malgré les augmentations régulières des prix des hydrocarbures raffinés.

Concernant le commerce extérieur, la balance des opérations courantes a enregistré un déficit de 374.8 milliards d'Ouguiyas, soit 31.1% du PIB¹⁵, dû essentiellement à la hausse des services importés par le secteur minier (+77.7% par rapport à 2011) et à la baisse des exportations du fer (-19% en valeur par rapport à 2011¹⁶). Le compte de capital et d'opérations financières a enregistré un solde positif de 537.3 milliards¹⁷, grâce aux prêts officiels et aux investissements directs essentiellement dans le secteur minier. La balance globale des paiements a enregistré un excédent de 145.8 milliards¹⁸, soit 12.1% du PIB¹⁹. Cette situation est à l'origine du niveau important des réserves de changes qui se situent à 962 millions de dollars en décembre 2012, soit l'équivalent de 6.2 mois d'importations²⁰.

En matière d'emploi, avec un taux de chômage relativement élevé, la question reste une préoccupation majeure des Autorités publiques. Elle a fait l'objet de plusieurs chantiers structurants qui couvrent des programmes ambitieux pour améliorer l'adéquation entre la formation et l'emploi, des projets de promotion de la création d'entreprises et d'insertion des jeunes diplômés ainsi que des programmes de financement d'activités génératrices de revenus durables dans les milieux les plus défavorisés.

¹¹ Déclaration du Premier Ministre devant le Parlement, janvier 2013

¹² **Source** : Banque Centrale de Mauritanie - Rapport annuel 2012, p 90.

¹³ Idem. p 46.

¹⁴ Idem p 27

¹⁵ Idem. p 37.

¹⁶ Idem. p 37.

¹⁷ Idem. p 37.

¹⁸ Idem. p 37.

¹⁹ Idem. p 90.

²⁰ Idem. p 30.

S'agissant de l'amélioration du climat des affaires, plusieurs mesures ont été engagées, dont en particulier:

- ☞ l'adoption d'un nouveau code des investissements plus attractif et qui prévoit un régime des Petites et Moyennes Entreprises et un régime de Zones Economiques Spéciales pour la promotion de pôles de développement à l'intérieur du pays ;
- ☞ la finalisation du dispositif institutionnel de mise en place de la zone franche à Nouadhibou qui vise à transformer la baie en pôle privilégié de développement et d'accueil des investissements ;
- ☞ l'adoption d'un nouveau cadre juridique et institutionnel des marchés publics qui repose sur les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures en séparant clairement les fonctions de passation, de contrôle et de régulation, confiées dorénavant chacune à une structure différente.

Sur le plan financier, plusieurs actions ont été engagées dans l'objectif de renforcer la solidité des acteurs du système à travers :

- ☞ l'adoption d'une stratégie de développement du secteur financier pour la période 2012-2017 ;
- ☞ le renforcement de l'assise financière des banques de la place (6 milliards d'Ouguiyas, au minimum, de fonds propres²¹)
- ☞ la libéralisation du taux d'intérêt servi sur les livrets d'épargne.

Cependant, le secteur continue à souffrir d'insuffisances importantes, dont : (i) la faiblesse du taux de bancarisation, en dépit des améliorations enregistrées ces dernières années (6% en 2010, 7% en 2011 et 9% en 2012²²), (ii) le coût élevé du crédit et (iii) la faible part du crédit destinée au financement à moyen et long termes (24% du total des crédits²³).

Le crédit intérieur fourni par le secteur bancaire²⁴, situé à 36.8% du PIB en 2012, reste largement en dessous du niveau moyen dans des pays de structure économique comparable. Il se situe à une moyenne de 44.9% pour les pays de l'Afrique subsaharienne, à 48.5% pour les pays Arabes, à 82.2% en Tunisie et à 114.5% au Maroc.

Dans ce contexte, le crédit et l'investissement en tant que leviers de la croissance et de l'inclusion sociale seront fortement appuyés par la CDD à tous les échelons du territoire national. Plusieurs résultats sont attendus de son action en tant qu'investisseur institutionnel responsable et ayant des ressources longues : (i) la régulation du secteur afin de tirer les acteurs financiers à réduire le coût du crédit et faciliter ainsi l'accès des populations au financement, (ii) la mobilisation du potentiel énorme d'épargne populaire (avec un taux de bancarisation de 9%²⁵) et son orientation vers des projets structurants et créateurs de valeurs et (iii) l'appui, à travers des financements à long terme, aux différents secteurs dans la poursuite des objectifs économiques tracés par le Gouvernement.

²¹ Source : Banque Centrale de Mauritanie - Rapport annuel 2012, p 61

²² Source : Association Professionnelle des Banques de Mauritanie

²³ Source : Banque Centrale de Mauritanie - Rapport annuel 2012, p 64

²⁴ Source : <http://donnees.banquemondiale.org/theme/secteur-financier>

²⁵ Source : Association Professionnelle des Banques de Mauritanie

I. Profil de la Caisse

1.1. Vision et valeurs



La création de la Caisse des Dépôts et de Développement (CDD) est venue pour répondre à la persistance de défis structurels de l'économie du pays dont les solutions nécessitent la mise en place d'une institution indépendante, dotée d'une bonne gouvernance et d'une large autonomie de gestion, de moyens financiers, opérationnels et humains importants et de l'assistance de partenaires extérieurs.

Elle vient compléter le paysage financier national par son positionnement comme futur acteur de financement de projets à moyen et long terme et comme une banque gérant la trésorerie des établissements publics.

La CDD est un établissement public à statut spécial bénéficiant de l'autonomie financière et placée sous les Hautes Autorités du pays. Elle est soumise au contrôle de la Cour des Comptes et du Parlement.

La CDD est un acteur financier qui réalise des investissements à court, moyen, et long termes.

Elle a aussi pour mission de gérer des projets ou des fonds sous mandat et peut filialiser un certain nombre d'activités. Elle a deux bras opérationnels :

- ☞ La Direction des Dépôts et Consignations est un investisseur financier à court terme. Elle réalise toutes les opérations bancaires relatives à la gestion des dépôts et consignations confiées à la Caisse ;
- ☞ La Direction du Développement est un investisseur financier à moyen et long termes. Elle peut engager des fonds en

☞ **Intégrité, rigueur et professionnalisme « pour un développement respectueux de nos valeurs »**

cofinancement avec les banques primaires ou dans le cadre de mandats de gestion. Elle a aussi pour mission la mobilisation des ressources extérieures pour financer des projets de développement.

La Caisse des Dépôts et de Développement dispose d'atouts considérables. D'abord, l'engagement des Autorités publiques auprès d'elle. C'est grâce à cet appui, qui devra se poursuivre les prochaines années, que la Caisse pourra consolider ses acquis et affronter les difficultés de son métier avec sérénité et garantie.

Ensuite, l'engagement de ceux et celles qui œuvrent à la Caisse. C'est sur eux que la Caisse compte pour développer des solutions et des produits répondant aux critères de rentabilité financière tout en respectant les spécificités de notre environnement.

Pour remplir sa mission, la CDD œuvre afin de faire adhérer pleinement son personnel à sa mission, à travers l'adoption d'un système de valeurs porteur de réussite et garant de succès basé sur l'intégrité, la rigueur, et le professionnalisme « **pour un développement respectueux de nos valeurs** ».

Voilà la vision de la Caisse pour devenir un investisseur institutionnel de long terme capable de répondre dans les meilleures conditions aux défis de développement du pays et accompagner de manière efficace les politiques publiques.

1.2. Mission de la CDD

- ☞ Investissement au service de l'intérêt général
- ☞ Appui aux politiques publiques
- ☞ Possibilité d'exercer des activités concurrentielles



La CDD est un investisseur à court, moyen et long terme au service de l'intérêt général en appui des politiques publiques et qui peut exercer des activités concurrentielles.

Elle est chargée, à travers ses directions opérationnelles de :

- ☞ Recevoir les fonds du public incluant les institutionnels et établissements publics ;
- ☞ Gérer les dépôts des clients ;
- ☞ Octroyer des crédits et développer notamment le microcrédit dans les secteurs non couverts par des organismes publics ou privés ;
- ☞ Octroyer des garanties aux bailleurs de fonds sur certains projets identifiés ;
- ☞ Emprunter sur le marché et prendre des mesures de couverture de risque ;
- ☞ Développer toute autre forme de ressources pour la Caisse pour accroître l'épargne disponible de l'économie mauritanienne et augmenter l'activité de la Caisse au service du développement économique et social et de l'intérêt général ;
- ☞ Gérer les mandats donnés par les clients, à savoir : (i) les établissements publics et entreprises nationales ou autre entités confiant une mission particulière à la Caisse et (ii) les bailleurs de fonds désireux de financer le développement local demandant à la Caisse d'intervenir en qualité de holding pour chaque projet identifié ;
- ☞ Gérer pour compte propre ses propres deniers ;
- ☞ Participer, en tant qu'investisseur de long terme, à certains financements de projets identifiés essentiels au développement économique et social du pays ;
- ☞ Appuyer les politiques de développement décentralisé ;
- ☞ Appuyer les politiques sociales dans les domaines, notamment : de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de l'habitat social et de la petite et moyenne entreprise ;
- ☞ Réaliser toute autre opération qui se rapporte directement ou indirectement à ce qui précède.

1.3. Les directions opérationnelles



- ☞ Deux Directions ayant une comptabilité séparée
- ☞ Mutualisation des supports

La Caisse des Dépôts et de Développement est bâtie sur deux pôles institutionnels : la Direction des Dépôts et Consignations (DDC) et la Direction du Développement (DD).

Ces deux directions opérationnelles se partagent les rôles. La DDC gère les opérations et constitue un investisseur à court terme qui a pour mission de collecter et de gérer les dépôts et consignations, tandis que la Direction du Développement est un investisseur de long terme qui a pour objectif de contribuer au développement économique et au progrès social durable de la Mauritanie. La Direction du Développement est soumise à la législation et à la réglementation bancaire en vigueur, notamment en ce qui concerne le respect de la réglementation prudentielle.

Mission de la DDC

- ☞ Recevoir et gérer les dépôts et conserver les valeurs appartenant aux organismes et aux fonds qui y sont tenus ou qui le demandent ;
- ☞ Recevoir les consignations administratives et judiciaires ainsi que les cautionnements ;
- ☞ Assurer les services relatifs aux caisses ou aux fonds dont la gestion lui a été confiée ;
- ☞ Effectuer des opérations de banque n'entrant pas dans le champ d'application de la Direction du Développement ;
- ☞ Emprunter sur le marché et prendre des mesures de couverture de risque ;
- ☞ Développer toute autre forme de ressources pour la Caisse pour accroître l'épargne disponible de l'économie mauritanienne et augmenter l'activité de la Caisse au service du développement économique et social et de l'intérêt général ;
- ☞ Investir et gérer pour compte propre ses propres deniers.

Mission de la DD

- ☞ Aider au développement de la Mauritanie en facilitant l'investissement de capitaux consacrés à des fins productives ;
- ☞ Utiliser les ressources à sa disposition pour financer des projets et programmes d'investissement qui tendent au développement économique et social de la Mauritanie ;
- ☞ Mobiliser et augmenter les ressources destinées au financement de ces projets et programmes d'investissement.

1.4. Les instances de Gouvernance

- ☞ **Des instances de gouvernance comportant des représentants de l'Administration publique, des parlementaires, des personnes ressources du secteur privé et des partenaires techniques et financiers du pays**



La gouvernance de la Caisse est assurée par un dispositif comprenant un Conseil d'Orientation Stratégique, une commission de surveillance de la Direction des Dépôts et Consignations et une commission de surveillance de la Direction du Développement.

Le Conseil d'Orientation Stratégique est chargé de s'assurer du respect des grands objectifs fixés par les pouvoirs publics et de la bonne coordination avec les partenaires financiers de la Mauritanie. Il se réunit, sous la présidence du Premier Ministre, au moins une fois par an.

Les commissions de surveillance entendent trimestriellement le compte rendu, établi par la Direction Générale, sur la situation des deux directions opérationnelles. Elles doivent vérifier, toutes les fois qu'elles le jugent nécessaires, et au moins une fois par mois, la situation des fonds encaissés et du portefeuille ainsi que la bonne tenue des écritures.

Elles sont chargées d'exercer, au nom de l'Etat, le contrôle des opérations des deux directions. Elles sont investies des attributions suivantes :

- ☞ Adresser au Directeur Général les observations et avis qu'elles jugent nécessaires ;
- ☞ Examiner et approuver le budget selon les comptes analytiques que le Directeur Général leur présente chaque année pour l'année suivante ;
- ☞ Examiner et approuver le budget global de la Caisse des Dépôts et de Développement présenté par le Directeur Général chaque année pour l'année suivante ;
- ☞ Présenter chaque année un rapport sur la direction morale et la situation matérielle de chacune des deux directions incluant les aspects relatifs à la gestion financière et aux activités.

Composition du Conseil d'Orientation Stratégique	Composition de la Commission de Surveillance de la DDC	Composition de la Commission de Surveillance de la DD
☞ Le Premier Ministre (Président) ; ☞ le Ministre en charge des Affaires Economiques et du Développement ; ☞ le Ministre chargé des Finances ; ☞ le Gouverneur de la Banque Centrale ; ☞ Un membre de l'Assemblée Nationale ; ☞ Un membre du Sénat ; ☞ Un représentant des collectivités locales ; ☞ Deux membres désignés à raison de leurs compétences dans les domaines financier, comptable ou économique ou dans celui de la gestion ; ☞ Trois représentants d'organismes internationaux, régionaux, ou des partenaires institutionnels financiers de la Mauritanie, choisis sur la base du niveau de leur contribution au financement des opérations de la Caisse.	☞ Un représentant de la Présidence de la République ; ☞ Un représentant du Premier Ministère ; ☞ Un représentant du Ministère chargé des Affaires Economiques et du Développement ; ☞ Un représentant du Ministère chargé des Finances ; ☞ Le trésorier Général ; ☞ Un représentant de la Banque Centrale ; ☞ Un représentant de l'Assemblée Nationale ; ☞ Un représentant du Sénat ; ☞ Un membre désigné. La commission élit son président et un vice-président parmi les représentants de l'Assemblée Nationale et du Sénat.	☞ Un représentant de la Présidence de la République ; ☞ Un représentant du Premier Ministère ; ☞ Un représentant du Ministère chargé des Affaires Economiques et du Développement ; ☞ Un représentant du Ministère chargé des Finances ; ☞ Un représentant de la Banque Centrale ; ☞ Un représentant de l'Assemblée Nationale ; ☞ Un représentant du Sénat ; ☞ Deux représentants d'organismes internationaux ☞ Un membre désigné ; La commission élit son président et un vice-président parmi les représentants de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

1.5. Le pilotage et l'administration



➤ Attributions élargies pour une action efficace

La Caisse des Dépôts et de Développement est gérée et administrée par un **Directeur Général** nommé par décret présidentiel pour une durée de 5 ans renouvelable une fois. Il est entendu par les commissions de l'Assemblée Nationale et du Sénat chargées des finances et de l'économie sur leur demande et dans un délai de six mois à compter de sa nomination, pour présenter son projet de gestion de la CDD.

Avant son entrée en fonction, le Directeur Général prête serment devant les commissions de surveillance des Direction des Dépôts et Consignations et de Développement. Il est responsable de la gestion des fonds et valeurs de la CDD. Il présente avant la fin de l'année aux commissions de surveillance le plan d'orientation stratégique, le plan d'action annuel et le projet de budget de l'année suivante. Le projet de budget, revêtu de l'avis des commissions de surveillance pour les parties qui les concernent, est soumis au Conseil d'orientation stratégique.

Le Directeur Général est chargé :

- ☞ d'accomplir ou autoriser tout acte et opération relatifs à l'objet de la CDD dans le respect des décisions des commissions de surveillance ;
- ☞ d'ordonnancer toutes les opérations et prescrire les mesures nécessaires pour la tenue régulière des livres de la Caisse ;
- ☞ de signer la correspondance générale ;
- ☞ de représenter la CDD en justice, tant en demande qu'en défense ;
- ☞ de nommer à tous les emplois, autres que ceux de Secrétaire Général et de Caissier Général. Il nomme en particulier aux postes de Directeurs des services de la CDD après avis des commissions de surveillance.

Le Directeur Général est assisté, pour la direction et l'administration de la Caisse, par un **Secrétaire Général** nommé par décret. Il peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Secrétaire Général, qui le remplace, de droit, en cas de son absence ou d'empêchement.

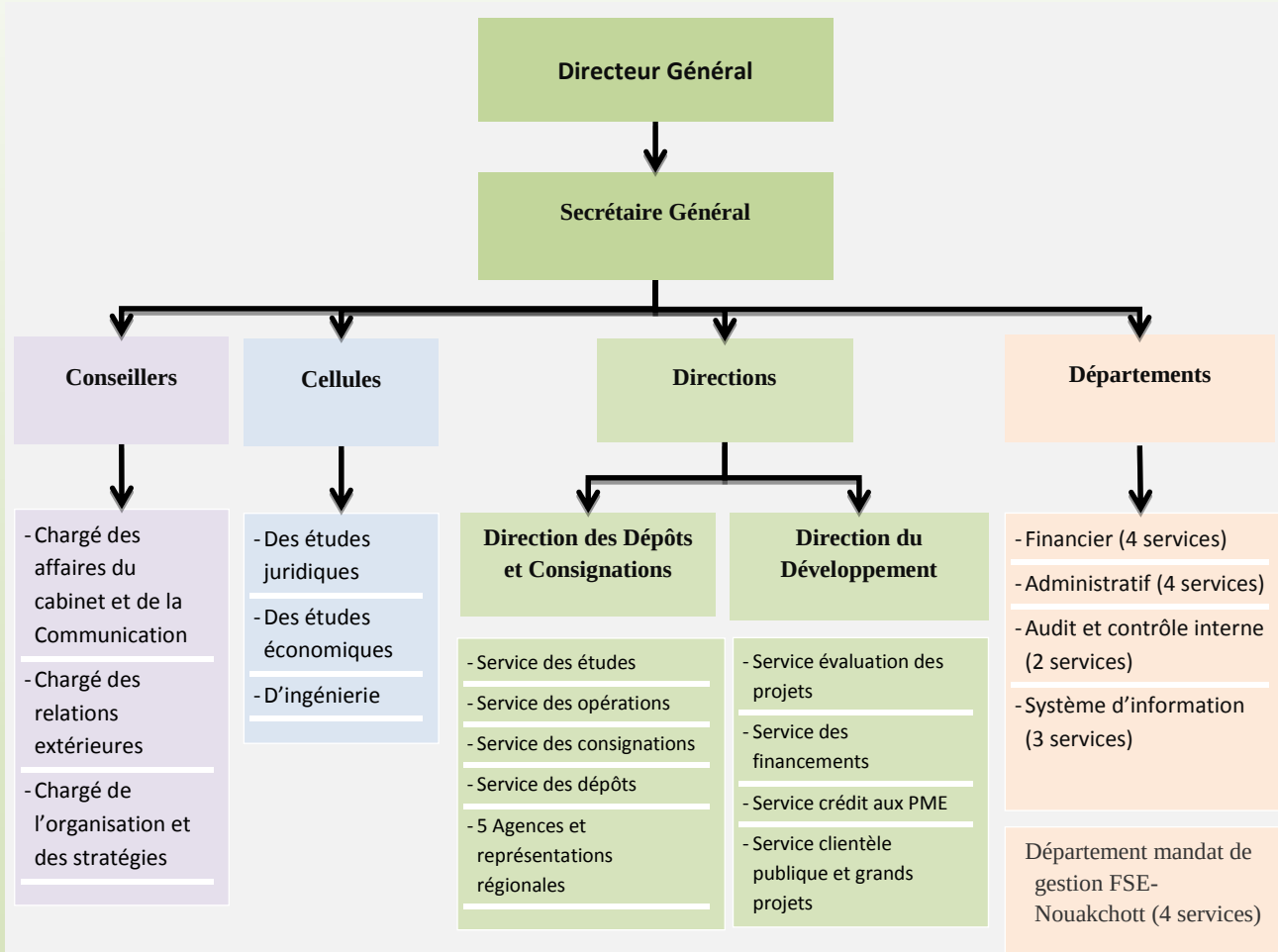
Le maniement des fonds et valeurs de la CDD est assuré par un **Caissier Général** nommé par décret. Il effectue et/ou constate l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses. Il a la conservation et la garde des fonds, valeurs et titres appartenant ou confiés à la CDD. Sauf cas de force majeure, il demeure responsable de tous les déficits ainsi que de la régularité des pièces comptables ou justificatives. Le Caissier Général a le statut de comptable public. Il est astreint à un cautionnement fixé par le décret de nomination. Ses comptes sont soumis à la cour des comptes, devant laquelle il prête, comme tel, serment avant son entrée en fonction.

1.6. L'organisation des services



La Caisse a adopté un organigramme visant la couverture des besoins fonctionnels de l'activité tout en cherchant à optimiser la gestion des ressources humaines. Cet organigramme comporte :

- ☞ **Un corps de conseillers** ;
- ☞ **Deux directions opérationnelles** avec des services hiérarchisés et des processus formalisés de traitement de dossiers. Ces deux directions sont prévues par la loi instituant la CDD ;
- ☞ **Trois cellules** chargées des études juridiques, des études économiques et d'ingénierie ;
- ☞ **Quatre départements** chargés de supporter ou de contrôler l'activité de la Caisse.



II. Mise en place de l'Institution



La mise en place d'une structure complexe et vitale comme un groupe de Caisse des Dépôts et de Développement se construit peu à peu avec l'adoption progressive des textes juridiques, le transfert des compétences et des ressources, la mobilisation progressive des ressources extérieures et la mise en place du dispositif institutionnel de façon corrélée à l'évolution de l'activité.

La Caisse a entamé l'essentiel de ses activités avec le lancement du fonds de soutien à l'emploi annoncé par son excellence Monsieur le Président de la République en mars 2012 à Nouadhibou.

Cette phase de fondation a nécessité d'accorder la priorité au dispositif de lancement en terme de ressources humaines, des structures d'accueil de la Caisse et de système d'information de gestion.

2.1. Les ressources humaines

☞ **La Caisse s'inscrit dans la logique de la transformation du facteur humain de ressource en actif stratégique**



Dans un marché mondialisé, le niveau de concurrence et d'instabilité entraîne un besoin croissant de flexibilité de la part des entreprises. Dans ce contexte, les capacités d'adaptations stratégiques apparaissent souvent comme facteur déterminant dans les performances ou non des entreprises.

Au cœur de la stratégie, le capital humain constitue un axe majeur de l'investissement de l'Institution afin de renforcer sa capacité à dégager une vision réelle de son environnement et de ses opportunités d'action.

Partant de ce constat, la CDD a procédé, dès sa mise en place, à l'encrage de la culture de la performance au sein de son capital humain. Cette orientation s'est traduite au niveau du soin avec lequel elle a conduit ses différents processus de recrutement et le niveau d'exigence qu'elle impose à l'ensemble de son personnel.

Globalement, l'année 2012 a été celle du recrutement de la majorité du personnel de la Caisse. Plusieurs opérations de recrutements ont

été entamées et achevées permettant ainsi de couvrir les profils dont la Caisse en a, ou en aura, besoin immédiatement ou dans un horizon court.

Au 31.12.2012, la Caisse compte un effectif de 81 employés composé de 27% de cadres supérieurs, 28% de cadres intermédiaires, 33% d'agents de maîtrise et de 12% de personnel de service.

Parallèlement aux processus de recrutement, les bases d'une gestion efficace des ressources humaines ont été mises en place et formalisées par l'adoption d'un statut du personnel et d'une grille d'évaluation des performances.

Plusieurs formations sur le système d'information ont été organisées tout au long de l'année au profit du personnel. Des stages ont également été effectués par des cadres de la Caisse à la Banque Centrale, au Trésor Public et dans les banques primaires afin de maîtriser les techniques et opérations bancaires et financières.

2.2. Les structures d'accueil



- ☞ Un siège en construction à proximité de la Présidence de la République
- ☞ Une couverture régionale en évolution

Le Siège de la Caisse, en tant que domicile où devront fonctionner les organes de directions et les principaux services, a fait l'objet d'une procédure de sélection qui a abouti au choix d'un immeuble de 1230 m², situé au n° 32 à l'îlot V, dans le quartier avoisinant la Présidence de la République. Après l'identification du site et des travaux devant être réalisés, un dossier d'appel d'offre national a été lancé et concrétisé par la signature d'un contrat de travaux dont l'achèvement est prévu en juillet 2013.

Le siège ainsi construit devra comporter suffisamment de bureaux et d'espace pour couvrir les besoins immédiats de la Caisse en

bureaux et espaces de travail. Le coût de l'acquisition et des travaux de réhabilitation et d'extension de ce siège s'élève à environ 250 millions d'Ouguiyas.

Par ailleurs, des agences ont été ouvertes à Nouakchott, à Nouadhibou, à Atar, à Aleg et à Kaédi dans le cadre de la mise en œuvre du mandat de gestion relatif au Fonds de soutien à l'emploi. Les locaux accueillant ces agences ont tous fait l'objet de location sauf pour les agences de Nouadhibou et d'Aleg où des locaux ont été affectés par l'Etat.



2.3. Le système d'Information de gestion

☞ Un système d'information avec une technologie standard dans le domaine bancaire et couvrant les besoins spécifiques de la Caisse



Le développement de la Caisse passe forcément par la gestion d'une grande quantité d'informations sensibles portant tant sur l'environnement de la Caisse que sur ses propres ressources.

Ceci sous-entend la mise en place d'un système d'information et de gestion intégré capable de supporter toutes les préoccupations relatives au pilotage de la Caisse : système de gestion standardisé, fiable, sécurisé, et facilitant l'accès à l'information et sa transformation en connaissance.

Plusieurs critères ont été pris en compte dans le choix par la Caisse dans le développement de son système d'information. La priorité a été accordée à la fiabilité des informations, à la sécurité du système et à la disponibilité des ressources humaines maîtrisant la technologie utilisée. Finalement, le choix de la Caisse a porté sur une solution standard dans le domaine bancaire à laquelle un développement supplémentaire a été ajouté afin de prendre en charge la spécificité des mandats de gestions confiés à la Caisse.

Le marché public relatif à cette solution informatique a été attribué pour un montant de

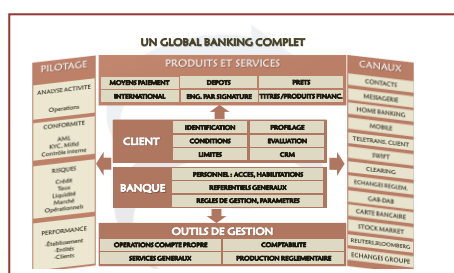
220 millions d'Ouguiyas, mais le coût final de la solution n'a été que de 150 millions d'Ouguiyas suite à des négociations entre la Caisse et le prestataire attributaire.

Une longue série de tests et de formations a été organisée par le partenaire développant le système « ORION », mais aussi en interne au sein de la CDD.

Les formations ont porté sur les différents modules du système d'information qu'il s'agisse de la gestion de la clientèle, de l'audit des comptes, de la publication des documents comptables ou de la gestion des immobilisations.

Par ailleurs, l'ensemble des agences sont connectées en temps réel sur le Système d'Information via les lignes spécialisées que la Caisse s'est procurées. Toutes les transactions financières sont immédiatement enregistrées sur le serveur central de production.

Description fonctionnelle du système d'Information



☞ Un système de gestion permettant au management une meilleure prise en charge de l'activité

Le Système d'information de gestion de la CDD est une application complète permettant l'automatisation de toutes les opérations liées au mode de fonctionnement de la Caisse tout en respectant la réglementation en vigueur en Mauritanie. Son architecture globale comporte les modules suivants :

- ☞ **Comptabilité Générale** : gestion de la nomenclature comptable, saisie du plan comptable, gestion des exercices comptables, comptabilité séparée des directions opérationnelles et tenue de la comptabilité séparée des filiales ;
- ☞ **Gestion des clients** : saisie des données (données d'identification et/ou d'état civil, signatures, adresses, situation économique, documents, ...), traitement des comptes, classification et catégorisation des clients, contrôle d'authenticité, groupement des clients afin de réunir plusieurs clients ayant les traitements similaires par exemple (la notion de groupe), définition des conditions spécifiques des clients, conservation des valeurs des clients, gestion des relations avec les clients, paramétrage de la nomenclature du fichier des clients;
- ☞ **Opérations de guichet** : gestion des caisses, paramétrage (ouverture, clôture et circulation des fonds), gestion des moyens de paiement (chèques, chèques de banque, virements, etc.), billetterie, opérations de change et traitement de la compensation (remise, envoi, règlement, impayés...) ;
- ☞ **Gestion des dépôts clients** : ouverture, clôture et la rupture, renouvellement, comptabilisation, traitement des courus, traitements fiscaux, rétrocessions apportées et suivi ;
- ☞ **Gestion des engagements** : gestion des crédits, gestion des garanties, gestion des autorisations, gestion des découverts et gestion des dépassements ;
- ☞ **Suivi des opérations financières** : suivi des projets pilotés par la Direction du Développement et suivi des lignes de crédits mobilisées par la CDD ;
- ☞ **Gestion des consignations** : prise en charge des consignations administratives et judiciaires ainsi que des cautionnements provisoires des soumissionnaires ;
- ☞ **Gestion des effets** : validation de l'entrée des effets, validation de la sortie des effets, traitement des effets retournés impayés, calcul des intérêts, des agios et des TPS, mise à jour de la base de données, suivi des échéances, génération des écritures comptables, élaboration des états d'effets ;
- ☞ **Gestion des placements** : placement de Bons de Trésor, placements offerts (marché interbancaire) ;
- ☞ **Gestion de la trésorerie** : gestion des prévisions et du processus de règlement des engagements, mise à jour de la situation des liquidités, suivi des comptes de la CDD auprès des autres institutions bancaires, établissement des situations (brouillards de caisse, journaux de caisses, balances, grand livre auxiliaire de la trésorerie, ...) ;
- ☞ **Gestion du budget** ;
- ☞ **Services généraux** : fichier des fournisseurs, gestion des commandes et suivi des marchés, gestion des stocks, gestion des immobilisations ;
- ☞ **Éditions** : brouillard des écritures comptable, journal des écritures de la journée après centralisation, bordereau des transactions comptables, pièces comptables, relevés des comptes, états comptables des comptes présélectionnés, journées comptables (avant et après centralisation), balance (avant et après centralisation), bilan, avis de débit et de crédit, différentes situations comptables, éditions des cautions et attestations ;
- ☞ **Gestion électronique des documents** : numérisation des documents, stockage des documents.

III. Mobilisation des ressources



La Caisse des Dépôts et de Développement a démarré son activité de collecte des ressources financières en suivant deux voies :

- ☞ La mobilisation de ressources domestiques dont la gestion lui est confiée par la loi ;
- ☞ L'élaboration de requêtes de financement adressées aux partenaires techniques et financiers du pays.

Au niveau de la première voie, une évolution remarquable a été enregistrée aboutissant à un processus devenu assez rodé.

S'agissant des financements extérieurs, un financement de 20 millions de dollars a été effectivement obtenu auprès du FADES dont 4 millions ont déjà été décaissés. D'autres financements, d'un montant total de 144 millions de dollars, sont en cours de négociation.

3.1. Ressources domestiques



Dès sa mise en place, la CDD a tenu à fixer les modalités de transfert des ressources publiques dont la gestion lui est confiée conformément à la loi 027-2011 instituant la Caisse. Ces modalités ont fait l'objet de deux arrêtés du Ministère des Finances (n° 1152 et n°1153). Selon ces textes, les dépôts de la CDD, sont rémunérés à hauteur de 4% annuellement par le Trésor Public.

Ces dépôts comportent :

- ☞ Les fonds des Etablissement Publics Administratifs (EPA) et autres structures publiques ;
- ☞ Les dépôts des organismes de l'assurance sociale: la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) ;
- ☞ Les dépôts et consignations enregistrés dans les écritures du Trésor public au nom de l'ex-Caisse des Dépôts et Consignations ;
- ☞ Les fonds des greffes des diverses juridictions ;
- ☞ Les cautions et retenues opérées sur les saisies-arrêts, les consignations diverses et les dépôts et retenues de garantie afférents aux marchés publics, déposés auprès des

☞ 20 milliards d'Ouguiyas de bilan

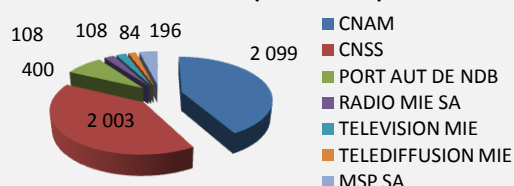
autorités contractantes ou des concessionnaires de services publics.

Pendant une période transitoire, la gestion des comptes transférés à la CDD est assurée, de façon coordonnée, et dans le respect des textes en vigueur, par les services du Trésor Public et de la Banque Centrale d'une part, et ceux de la CDD, d'autre part.

En plus de ces dépôts, la CDD a bénéficié d'une dotation initiale en capital, de la part de l'Etat, d'un montant de cinq (5) milliards d'ouguiya dont 3 milliards ont été libérés.

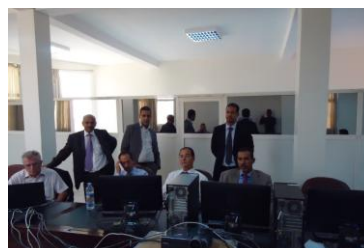
Au 31.12.2012, le total du bilan de la CDD est de **20.3 milliards** dont 12.8 de dépôts confiés essentiellement par la CNAM, la CNSS et le Port Autonome de Nouadhibou. Le total du hors-bilan atteint 11 milliards dont 5 proviennent du mandat de gestion « Fonds de soutien à l'emploi ».

Solde des principaux déposants au 31.12.2012 (en millions)



3.2. Ressources extérieures

- ☛ 20,35 millions de dollars de financements ont été obtenus
- ☛ 144 millions de dollars sont en cours de mobilisation



La Caisse a entamé un processus de mobilisation de financements extérieurs à partir des besoins identifiés avec les structures publiques concernées dans les domaines de l'habitat, du tourisme, de la formation professionnelle, de la promotion des petites et moyennes entreprises et dans le secteur financier.

Plusieurs requêtes de financement ont été adressées, par la voie et avec l'appui précieux du Ministère des Affaires Economiques et du Développement, aux partenaires techniques et financiers du pays. Il s'agit particulièrement du Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social (FADES), de la Banque Islamique de Développement (BID), du Fonds Koweïtien pour le Développement Economique des pays Arabes (FKDEA), du Fonds Saoudien pour le Développement (FSD), de l'Agence Turque de Coopération (TIKA), d'Exim Bank de Turquie et de la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

Les requêtes de financement adressées au FADES ont été concluantes. Une ligne de crédit de 20 millions de dollars et un appui

institutionnel de 350.000 dollars ont été accordés.

Les autres requêtes sont encore en négociation pour un montant de 141 millions de dollars sous forme de crédit et 3 millions de dollars sous forme de demande d'appui institutionnel.

Requêtes de financement en cours de négociation (en million de dollars)

Bailleur	Crédit	Appui institutionnel	Total
BID	50		50
FKPEA	40	1	41
FSD	50	1	51
EXIMBANK	1		1
TIKA		1	1
	141	3	144



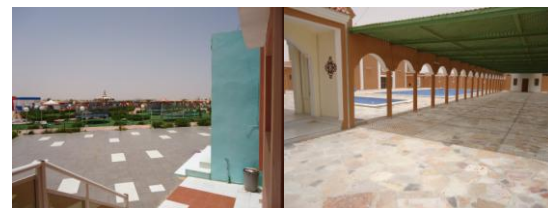
Club des investisseurs de long terme. Rabat, mai 2013.

De gauche à droite : **M. Ahmed Ould Moulaye Ahmed** (Directeur Général de la CDD) et **M. Mamadou Bouyagui Touré** (Conseiller chargé des affaires du Cabinet et de la Communication).

IV. Utilisation des ressources

☞ **874 millions de financement sur les ressources de la Caisse**

☞ **31 projets financés sur ressources de la Caisse**



Consciente du rôle que peut jouer les PME dans la création d'emplois et de revenus durables, la CDD a multiplié les directions dans lesquelles elle a orienté ses financements.

En 2012, la CDD a procédé, sur ses ressources permanentes, au financement de 19 sociétés de sécurités pour un montant global de 425 millions d'Ouguiyas. Elle a également procédé, sur les mêmes ressources, au financement d'un complexe hôtelier à Nouadhibou pour une enveloppe de 160 millions.

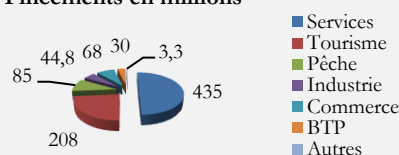
Une autre enveloppe de 874 millions d'Ouguiyas a été accordée en 2012 pour le financement de 31 projets répartis entre les secteurs de la pêche, du tourisme, des services, de l'industrie, des BTP et du commerce. Le décaissement de cette enveloppe n'a démarré qu'en 2013. Elle n'a donc pas été comptabilisée sur l'exercice comptable de 2012.

Une analyse de l'impact de cette action sur l'emploi fait ressortir des prévisions encourageantes. En effet, environ 1960 emplois seraient créés par les projets financés sur les ressources permanentes de la CDD dans les secteurs des services (1600), de l'industrie (100), de la pêche (80), du commerce (80), du tourisme (60) et des bâtiments et travaux publics (40).

La répartition géographique des emplois créés est fortement corrélée au dynamisme et à la vocation des régions. C'est ainsi que 75 % des emplois créés se situeraient à Nouakchott et 15% à Nouadhibou. Les 10% restant des emplois créés seraient répartis entre les autres wilayas.

Liste de projets dont les financements ont été accordés en 2012 sur les ressources permanentes de la CDD (en millions d'Ouguiyas)	
Projet	Montant
Extension d'un centre commercial	30
Extension d'une entreprise spécialisée dans la sécurité incendie	10
Extension et renouvellement d'une flotte de pêche artisanale	50
Création d'une unité de transformation des dattes en jus et confitures	44,8
Extension d'une épicerie moderne	8
Mise en place d'une infrastructure écotouristique au Banc d'Arguin	18
Structuration d'un poulailler expérimental au Brakna	3,3
Acquisition et mise en place d'une flotte de pêche artisanale	35
Extension d'un dépôt pharmaceutique	30
Extension et rénovation d'un restaurant à Nouadhibou	30
Création et mise en place d'une brigade de travaux publics	30
Extension d'un complexe hôtelier à Nouadhibou	160
Création de 19 sociétés de sécurité	425
Total	874,1

Financements en millions



V. Mandats de gestion



Les mandats de gestion sont des missions particulières confiées par l'Etat ou par des acteurs économiques à la Caisse des Dépôts et de Développement en tant qu'acteur public ayant une expertise dans la gestion financière de projets de grande taille.

Deux mandats publics de gestion ont été confiés à la CDD:

- ☞ le fonds de soutien à l'emploi ;
- ☞ le financement du secteur rural.

5.1. Le Fonds de soutien à l'emploi

- 👉 10 milliards de financements prévus
- 👉 249 projets financés en 2012 pour un montant de 396 millions



Le Fonds de Soutien à l'Emploi (FSE) est un programme lancé par son excellence Monsieur le Président de la République lors de sa visite à Nouadhibou en mars 2012 en réponse au problème majeur de l'emploi en général, et celui des jeunes en particulier.

Il comporte trois composantes : (i) l'appui aux activités génératrices de revenus durables notamment dans les quartiers précaires, (ii) l'insertion des diplômés chômeurs et (iii) la promotion des petites et moyennes entreprises. Prévue pour couvrir tout le territoire national, l'enveloppe globale de ce programme est de 10 milliards d'Ouguiyas, dont 5 ont été effectivement mobilisés. Sa gestion a été confiée à la Caisse sous forme d'un mandat de gestion et sa mise en œuvre effective a couvert, en 2012, les wilayas de Dakhlet Nouadhibou, de Nouakchott, du Brakna, de l'Adrar et du Gorgol. La Caisse assure la logistique nécessaire à la réception et au traitement des dossiers de demande de crédit. Au total, 13 854 dossiers ont été déposés à la Caisse pour des demandes de financement, dont environ 72% concernent des activités génératrices de revenus durables, 24%

déposés par des diplômés chômeurs et 4% par des petites et moyennes entreprises.

Les critères de sélection des dossiers prennent en compte le nombre d'emplois créés par le projet, sa pertinence et sa faisabilité, son impact économique sur le bénéficiaire, les capacités financières du promoteur ainsi que la durabilité du projet.

Dans le cadre de ce programme un effort important a été fourni dans le sens de l'orientation des demandeurs de crédit à se conformer à la réglementation en matière d'enregistrement auprès des services de l'Etat (Impôts, Registre de commerce, ...). La Caisse n'a reçu aucun dossier ne respectant pas le formalisme requis notamment de la part des PME et des diplômés chômeurs.

Sur le plan de l'impact économique et de la création des revenus durables, les projets financés dans le cadre du mandat de gestion ont créé environ 1750 emplois dont environ 60% dans le secteur de la pêche (à Nouadhibou), 10% dans les services, 8% dans l'agro-alimentaire et 7% dans les bâtiments et travaux publics.

**Etat des financements de la CDD dans le cadre du mandat de gestion
"Fonds de soutien à l'emploi" au 31.12.2012**

Wilaya	Dossiers reçus	Dossiers traités	Projets financés	Montant des financements (millions MRO)	Montant prévu (millions MRO)
Dakhlet Nouadhibou	3 500	1100	154	357	1 500
Brakna	2 394	300	95	39	500
Gorgol	1 940	400			500
Adrar	668	240			250
Nouakchott	5 352	700			3 000
Total	13 854	2 740	249	396	5 750

Le schéma institutionnel du mandat de soutien à l'emploi



☞ 5 conventions signées entre l'Etat et la CDD

☞ Traitement participatif des dossiers

Les conditions d'éligibilité et les procédures applicables à la gestion des fonds du mandat sont définies par des comités de crédit régionaux, institués au niveau de chaque wilaya, par arrêtés du Ministre des Finances.

Le Comité de Crédit Régional est présidé par le Wali et comprend :

- ☞ le Trésorier Régional ou son représentant ;
- ☞ un représentant du Ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- ☞ le Délégué Régional du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports ;
- ☞ la Coordinatrice Régionale du Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille ;
- ☞ un représentant du Ministère chargé de l'Emploi ;
- ☞ le chef d'antenne régionale de l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANAPEJ) ;
- ☞ un représentant de la Caisse des Dépôts et de Développement ;
- ☞ un représentant du réseau local de la Société Civile.

La gestion du mandat est bâtie sur les conventions signées, pour chaque wilaya, entre la CDD et l'Etat représenté par le Ministère des Finances. Ces conventions stipulent que l'Etat mandate la Caisse pour la gestion de lignes de crédits destinées aux financements de projets générateurs de revenus et de projets de petites et moyennes entreprises.

Une première tranche de chaque ligne de crédit est décaissée par le Trésor Public à la signature de la convention. Les autres tranches sont

décaissées au fur et à mesure de l'avancée des activités du mandat aux niveaux des régions.

La Caisse procède à une comptabilisation de ces lignes de crédit permettant d'assurer une traçabilité complète et séparée entre les activités du mandat de gestion et celles propres à la Caisse.

Elle garantit la mise en place d'une gestion assurant une maîtrise des risques liés à ce mandat conformément aux règles et usages professionnels en vigueur, mais elle n'est pas tenue pour responsable du risque de non remboursement.

Les prêts accordés sont, le plus souvent, conformes aux formules islamiques, avec un taux de marge de 6%.

La Caisse perçoit une rémunération destinée à couvrir les charges de gestion sous forme d'une commission fixe ou d'une part de l'enveloppe globale objet de la convention. Au total sur les cinq conventions signées en 2012, la rémunération de la Caisse s'élève à 136 250 000 Ouguiyas.

En plus de cette rémunération, la Caisse prélève une contribution de 0.5% au titre du fonds de garantie et une commission de 0.25% au titre du fonds d'études sur tous les crédits accordés dans le cadre de ce mandat.

La Caisse adresse au Ministère des Finances, tous les six mois, un rapport détaillé sur l'utilisation des fonds du mandat et sur l'état d'exécution des projets financés.

5.2. Le Financement du secteur rural

- ☞ Identification des besoins annuels en financement pour la campagne agricole
- ☞ Elaboration de l'offre de financement de la riziculture



Le financement du secteur rural, traditionnellement problématique dans tous les pays du monde, a fait l'objet d'une concertation entre le Ministère des Finances, le Ministère du Développement Rural, le Ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme et **la Caisse des Dépôts et de Développement**.

Ces concertations ont abouti à la signature d'une convention fixant les modalités de gestion du mandat confié à la Caisse.

Extrait du Mandat de gestion du financement rural

Objet	☞ L'Etat mandate la Caisse des Dépôts et de Développement pour la gestion des fonds destinés au financement du secteur rural.
Signataires	☞ Ministre chargé des Finances ; ☞ Ministre chargé du Développement rural ; ☞ Ministre chargé du Commerce ; ☞ Directeur Général de la Caisse des Dépôts et de Développement.
Fonds concernés	☞ Les ressources affectées par l'Etat au financement du secteur rural ; ☞ les subventions et dons accordés par l'Etat dans le cadre du financement du secteur ; ☞ les lignes de crédits et dons extérieurs affectés au secteur ; ☞ les dépôts des fonds de garantie, des fonds de calamités et catastrophes naturelles ; ☞ les fonds d'appui à la commercialisation de la production agricole ; ☞ les ressources affectées par la CDD sur ses bénéfices au financement du secteur ; ☞ toute autre forme d'appui au secteur décidée comme telle par l'Etat.
Suivi évaluation du mandat	☞ La traçabilité des différentes opérations du mandat de gestion est assurée par la tenue d'une comptabilité séparée des opérations du secteur rural dans les livres de la Caisse ; ☞ La Caisse adresse aux départements signataires un rapport annuel détaillé sur l'utilisation des fonds et l'état d'exécution des projets financés ; ☞ La gestion des risques d'immobilisation et de non remboursement sera assurée conformément aux procédures de la Caisse et aux règles et usages professionnels ; en vigueur. Le risque de crédit proprement dit n'est pas pris en charge par la Caisse.
Durée du mandat	☞ Indéterminée.

La mise en œuvre de ce mandat a démarré depuis septembre 2012 avec : (i) l'identification, avec le Ministère du Développement Rural des besoins en financement du secteur à court terme, (ii) la préparation de la logistique nécessaire à la couverture géographique de la zone de la vallée comme point de départ des activités de la CDD dans ce mandat, (iii) la collecte des informations de nature à limiter les risques spécifiques au secteur rural et (iv) l'élaboration de l'offre de financement de la riziculture.

VI. Accompagnement des politiques publiques



La Caisse des Dépôts et de Développement a pris part dans plusieurs projets ou activités relevant des priorités de l'action Gouvernementale. Les cas les plus significatifs concernent :

- ☞ La mise en place de la zone franche de Nouadhibou ;
- ☞ Le financement partiel d'un programme de construction de 600 logements à Zoueirat ;
- ☞ La supervision de l'étude de faisabilité et la sélection d'une enseigne internationale pour la gestion d'un hôtel cinq étoiles à Nouakchott ;
- ☞ Accompagnement financier de la restructuration des établissements nationaux chargés de la communication ;
- ☞ Participation à la constitution d'un fonds de projets susceptibles d'éclairer les opérateurs sur les créneaux porteurs.

6.1. La zone franche de Nouadhibou

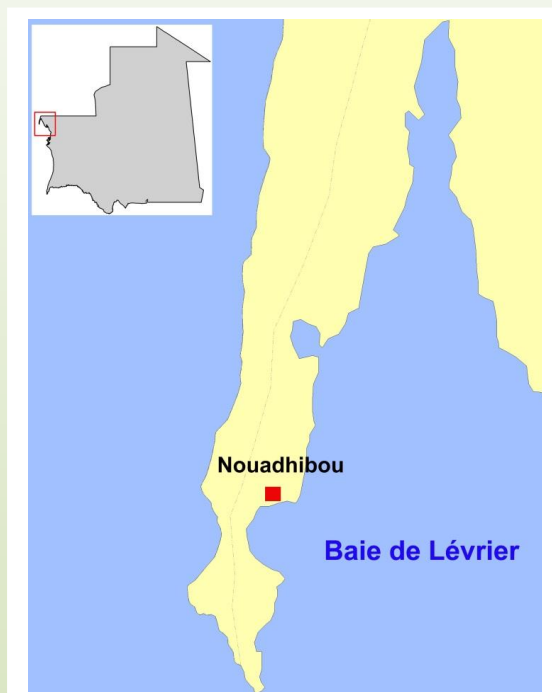
☞ La CDD est membre au Conseil Supérieur d'Orient Stratégique de la zone franche de Nouadhibou



La Caisse des Dépôts et de Développement a été un membre actif du dispositif gouvernemental chargé, sous le patronage de la Présidence de la République, de la mise en place d'une zone franche à Nouadhibou avec le Ministère des Affaires Economiques et du Développement, le Ministère des Finances et le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire.

Plusieurs travaux ont été supervisés par ce dispositif, dont en particulier :

- ☞ La consolidation de l'étude institutionnelle conduite par le cabinet Gide Loyrette Nouel ;
- ☞ La finalisation du projet de loi et de ses principaux textes d'application.



6.2. Financement partiel de 600 logements à Zoueirat



Montage du programme et du schéma de financement

La politique nationale de l'habitat a depuis longtemps visé le renforcement de la capacité de production de logements et du système de financement de l'habitat avec la création de la Société de Construction et de Gestion Immobilière de Mauritanie (SOCOGIM), de l'Union des Banques de Développement (UBD) et de la Banque de l'Habitat de Mauritanie (BHM).

Récemment, l'introduction, par la loi 027-2011, de l'habitat comme domaine prioritaire de l'action de la CDD constitue un nouveau chapitre de cette politique.

L'un des premiers projets dans lesquels la CDD est engagée est le programme d'habitat élaboré conjointement par le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, et de l'Aménagement du Territoire, la Caisse des Dépôts et de Développement et la société ISKAN.

Ce programme, qui prévoit la construction de 600 unités d'habitation à Zoueirat dont 300 logements financés par la SNIM et 300

logements financés par l'Etat mauritanien à travers la CDD a un coût global de six milliards neuf cent soixante-deux millions d'Ouguiyas. La part de financement prise en charge par la CDD s'élève à deux milliards cinq cent quinze millions d'Ouguiyas.

Ce programme devra permettre de combler le déficit en logements constaté dans cette ville et favoriser la création d'emplois dans la région.

Financement du projet de 600 logements à Zoueirat (en millions d'Ouguiyas)

	Montant	Part
SNIM	4 447	64%
CDD	2 515	36%
TOTAL	6 962	100%

6.3. Projet d'hôtel 5 étoiles à Nouakchott

- 📌 Hôtel 5 étoiles géré par le groupe Starwood
- 📌 Sous l'enseigne Shératon

La CDD a été chargée, avec la SNIM, par la Gouvernement du pilotage du processus de sélection d'une enseigne mondiale pour la gestion d'un hôtel 5 étoiles à Nouakchott.

L'implantation envisagée par les autorités est située au croisement des quartiers d'affaires et administratifs: proche du stade olympique, du Ministère des Affaires Etrangères, du Palais des Congrès et de l'Ecole de Police.

Le groupe Lazard Frères a recommandé la réalisation par l'équipe spécialisée dans le secteur de l'hôtellerie et des loisirs du cabinet international KPMG d'une étude de faisabilité de ce projet.

Après la réalisation d'une étude de faisabilité concluante, le processus de sélection a abouti au choix du groupe Starwood.

Emplacement du projet d'hôtel 5 étoiles



6.4. Les autres appuis

La Caisse intervient en appui aux politiques sectorielles et des interventions publiques pour le développement non pas en sa qualité de bailleur ou d'investisseur. Son intervention s'inscrit toujours dans une perspective plus durable et plus structurante pour les actions auxquelles elle est associée. C'est pourquoi ses équipes participent activement à la conception, au montage et à l'accompagnement de tous les projets auxquels elle est associée.

En 2012, la Caisse a accompagné les politiques publiques à plusieurs niveaux. Les actions les plus significatives sont :

1. La préparation, avec le Ministère des Affaires Economiques et du Développement et le Ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme des termes de référence d'une étude sur les filières de production industrielle pour lesquelles le pays dispose d'un avantage comparatif justifiant la création d'unités industrielles de valorisation ou de transformation, et dont les productions pourront être exportées. L'objectif visé est de créer un portefeuille de projets potentiellement bancables à promouvoir auprès des opérateurs économiques nationaux et étrangers désireux d'investir dans le secteur. Cette étude fondamentale pour l'amélioration de la visibilité sur les potentialités économiques du pays constitue un prérequis au développement industriel national. Elle a obtenu un accord de principe d'un financement sous forme de dons du Fonds Koweïtien pour le Développement Economique des Pays Arabes.
2. La mise en place, en coordination avec la Banque Centrale de Mauritanie et l'ensemble des acteurs publics du crédit en Mauritanie, d'un système informatique de gestion des incidents de remboursement. Ce système devra permettre, à chacun des acteurs en question, d'enregistrer tous les incidents de non remboursement au niveau de son portefeuille de crédit, mais également d'avoir accès aux incidents enregistrés par les autres acteurs. Ce système sera hébergé à la Banque Centrale ;
3. La préparation, avec le Ministère des Affaires Economiques et du Développement, le Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime et le Ministère Chargé de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, d'un projet de construction de deux complexes frigorifiques à Nouakchott et à Nouadhibou visant l'amélioration de la capacité nationale de stockage et de transformation des produits de la pêche ;
4. La participation dans le capital des établissements nationaux chargés de la communication (Radio Mauritanie, Télévision de Mauritanie et Télédiffusion de Mauritanie) afin de les accompagner dans les réformes engagées par les Autorités dans ce secteur.

VII. Rapport financier

Si l'année 2011 a été celle de la mise en place des instances de pilotage, l'année 2012 a été celle du démarrage et du développement des activités de la Caisse, surtout celle du Mandat de Gestion qui a pu, au cours de cet exercice, démarrer à Nouadhibou, Nouakchott et dans les régions du Brakna, du Gorgol et de l'Adrar.

Les états financiers de la CDD, au titre de l'exercice 2012, font ressortir un total de bilan de 20 milliards d'ouguiyas, un total du hors-bilan de 11 milliards et un résultat positif de 68 millions.

Les états financiers de la CDD enregistrent ainsi, une augmentation par rapport à l'exercice 2011, de 9 milliards pour le total du bilan, 11 milliards pour le total du hors-bilan et 21 millions pour le résultat.

Le bilan et la structure financière de la CDD restent très en deçà des objectifs de l'étude de faisabilité relative à la création de la Caisse. La principale raison de cette situation est le retard considérable pris à nos jours par le transfert des ressources prévues par la loi et la prudence que requiert ce transfert.

Dans les états qui suivent, les chiffres de 2011 correspondent à 8 mois de l'année de création, et ceux de 2012 correspondent à une année entière de lancement de l'activité.

7.1. Le bilan

Actif en milliers d'Ouguiya					
Libellés	DDC/DD	Montants DDC	Montants DD	Consolidation	Ecart
	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2012	31.12.2012	
TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES : DEPOTS DE LA CDD	7 235 185	11 737 631	4 191 031	15 928 662	8 693 477
Disponibilités CDD	4 734 177	2 974 568	4 191 031	7 165 599	2 431 422
Dépôts de la CDD	2 501 008	8 647 090		8 647 090	6 146 082
<i>Comptes de dépôts auprès du Trésor</i>	<i>2 501 008</i>	<i>8 447 090</i>		<i>8 447 090</i>	<i>5 946 082</i>
<i>Comptes de dépôts auprès de la BCM</i>		<i>200 000</i>		<i>200 000</i>	<i>200 000</i>
DISPONIBILITE DU MANDAT DE GESTION		115 973		115 973	115 973
Disponibilités FSE NDB		36 425		36 425	36 425
Disponibilités FSE BRAKNA		79 548		79 548	79 548
CREDITS A LA CLIENTELE		502 103	160 000	662 103	662 103
CREDITS MANDAT DE GESTION		395 646		395 646	395 646
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION		773 187	43 881	817 068	817 068
Comptes d'attente CDD		273 108	43 881	316 989	316 989
Comptes d'attente Mandats De Gestion		500 079		500 079	500 079
CAPITAL NON VERSE	3 979 208	479 208	1 500 000	1 979 208	-2 000 000
IMMOBILISATIONS	20 457	273 526		273 526	253 068
Immobilisations	20 457	290 190		290 190	269 733
Dotations aux amortissements		-16 665		-16 665	-16 665
TITRES DE PARTICIPATION		200 000		200 000	200 000
TOTAL ACTIF	11 234 850	14 361 301	5 894 912	20 256 213	9 021 363
HORS BILAN					
Mandat gestion		5 250 000		5 250 000	5 250 000
Accord de Financement.		4 764 160		4 764 160	4 764 160
Garanties reçues		900 000		900 000	900 000
<i>Cautions reçues</i>		<i>57 299</i>		<i>57 299</i>	<i>57 299</i>
TOTAUX		10 971 459		10 971 459	10 971 459

Passif en milliers d'Ouguiyas					
Libellés	Montants DDC		Montants DD	Consolidation	Ecart
	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2012	31.12.2012	
TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES : DEPOTS AUPRES DE LA CDD	6 166 586	13 132 159	156 049	13 288 208	7 121 622
Dépôts à vue	6 166 586	12 629 601	156 049	12 785 650	6 619 065
Opérations de mandat de gestion		502 558		502 558	502 558
Fonds FSE NDB		400 000		400 000	400 000
Fonds FSE BRAKNA		100 000		100 000	100 000
Dépôts clients FSE NDB		2 297		2 297	2 297
Dépôts FSE NKTT		261		261	261
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	21 259	627 604	7 873	635 477	614 218
Comptes d'attente CDD	21 259	118 203	7 873	126 075	104 816
Comptes d'attente Mandats De Gestion		509 402		509 402	509 402
EMPRUNT(FADES)			1 191 040	1 191 040	1 191 040
CAPITAUX PROPRES	5 047 005	601 537	4 539 950	5 141 488	94 483
Capital libéré	1 020 792	20 792	3 000 000	3 020 792	2 000 000
Capital non libéré	3 979 208	479 208	1 500 000	1 979 208	-2 000 000
Réserves		40 228		40 228	40 228
Provisions		4 270	28 760	33 030	33 030
Résultat (bénéfice) 2011/2012	47 005	57 039	11 190	68 230	21 225
TOTAL PASSIF	11 234 850	14 361 301	5 894 912	20 256 213	9 021 363
HORS BILAN					
Mandat gestion		5 250 000		5 250 000	5 250 000
C/P Accord de financement		4 764 160		4 764 160	4 764 160
C/P Garanties reçues		900 000		900 000	900 000
C/P Cautions		57 299		57 299	57 299
TOTAUX		10 971 459		10 971 459	10 971 459

7.2. L'actif du bilan

7.2.1 Trésorerie et opérations interbancaires

La trésorerie active de la CDD passe de 7,2 milliards en 2011, à 15,9 milliards en 2012, soit une augmentation de 8,7 milliards. Cette variation est due à l'augmentation du transfert progressif des dépôts des Etablissements et autres organismes publics à la CDD, à la libération d'une partie du capital de la Direction du Développement, à la campagne permanente de collecte des dépôts de la CDD et à l'encaissement de la première tranche de la ligne de crédit du FADES, accordée pour une enveloppe globale de 20 millions de dollars et dont le premier décaissement s'élève à 4 millions d'USD.

La trésorerie de la Direction des Dépôts et Consignations (DDC) s'élève, au 31/12/2012, à 11,6 milliards se répartissant comme suit :

- ☞ Ressources CDD: 0,1 milliard (Trésor Public) ;
- ☞ Consignations: 2,87 milliards (Trésor Public) ;
- ☞ Dépôts des clients: 8,44 milliards (Trésor Public) ;
- ☞ Dépôts des clients: 0,2 milliard (BCM).

La trésorerie de la Direction de Développement (DD) au Trésor s'élève à 4,2 milliards au 31/12/2012, se répartissant comme suit :

- ☞ Capital de la DD : 3 milliards ;
- ☞ Fonds FADES : 1,2 milliards.

7.2.2 Crédit à la clientèle

Le portefeuille de crédits à la clientèle qui était nul en 2011, s'élève à 662 millions au 31/12/2012, et se compose comme suit :

- ☞ Crédits DDC: 502 millions ;
- ☞ Crédits DD: 160 millions.

La distribution des crédits en 2012 a permis :

- ☞ Le financement de 19 sociétés de Gardiennage par des crédits à moyen terme, pour un montant global de 425 millions, au taux de 5%, remboursables en 4 ans ;
- ☞ Le financement de la finition de l'hôtel de Tasiast (NDB) par un crédit à long terme, pour un montant global de 160 millions, au taux 8%, remboursable en 8 ans (ce prêt représente la part de la Caisse dans le cofinancement : CDD- Attijari Banque) ;
- ☞ Autres crédits pour 59 millions dont 50 millions représentent un découvert accordé à la société des transports publics(STP).

7.2.3 Crédit au titre du Mandat de Gestion

Dans le cadre du mandat de gestion qui lui est confié par l'Etat, la CDD a distribué 396 millions en 2012, pour le financement de 249 projets dont :

- ☞ 154 à Nouadhibou ;
- ☞ 95 au Brakna.

7.2.4 Comptes d'attente et de régularisation

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à 817 millions, et regroupe les opérations en attente de régularisation :

- ☞ « Etat Mandat de gestion » en attente de régularisation (500 millions) : Compte technique débité lors de la mise des fonds à la disposition de la CDD par l'Etat ;
- ☞ Produits à recevoir (262 millions) dont :
 - 136 millions de produits non encaissés représentant la rémunération de la CDD pour sa gestion du "mandat" au titre de 2012 ;
 - 126 millions d'intérêts non encaissés relatifs aux dépôts rémunérés par le Trésor public ;
- ☞ Comptes de liaison (44 millions) ;
- ☞ Autres actifs à régulariser :
 - Charges comptabilisées d'avance (7 millions) ;
 - Créances rattachées et autres (4 millions).

7.2.5 Capital non versé

Cette rubrique a enregistré une baisse de 2 milliards par rapport à 2011, reflétant ainsi la libération d'une partie du capital de la DD.

7.2.6 Immobilisations

Les immobilisations brutes sont passées de 20 millions en 2011 à 290 millions au 31 /12/2012 ; soit une augmentation de 270 millions en 2012. Cette hausse est justifiée par :

- ☞ L'acquisition d'un terrain de 1230 m² et d'un immeuble jouxtant la Présidence de la République, destinés à abriter le siège social de la CDD, pour un montant de 150 millions ;
- ☞ Immobilisations en cours 39 millions :
 - 15 millions représentant l'avance sur travaux pour l'entreprise chargée de la construction et de la réhabilitation du siège ;
 - 24 millions : avance de 15% du montant du contrat des systèmes d'information qui s'est élevé à 150 millions suite à un appel d'offre international.
- ☞ Frais à étaler sur plusieurs exercices (27 millions) ;
- ☞ Acquisition d'immobilisations d'exploitation 54 millions dont :
 - Matériel et Mobilier de Bureau (12 millions) ;
 - Matériel Informatique (16 millions) ;
 - Agencements et Aménagements (8 millions) ;
 - Autres Matériel d'Exploitation (18 millions).

Une part importante de ces acquisitions est faite dans le cadre de la création des agences, nécessitée par le Mandat de Gestion confié à la Caisse par l'Etat en 2012.

7.2.7 Titres de participation

L'évolution de ce poste est justifiée par la participation de la CDD, sur recommandation des Hautes Autorités, aux capitaux de certaines entreprises publiques dont l'augmentation des fonds propres était nécessaire afin qu'elles puissent faire face à leurs programmes de développement, dans le cadre de la libéralisation de l'espace audio-visuel. Cette participation s'est élevée à 200 millions répartis comme suit :

- ☞ Participation au capital de la Télédiffusion de Mauritanie: 100 millions ;
- ☞ Participation au capital de la Radio de Mauritanie: 50 millions ;
- ☞ Participation au capital de la Télévision de Mauritanie: 50 millions.

7.3. Le passif du bilan

7.3.1 Trésorerie et opérations interbancaires

La trésorerie passive est passée de 6,1 milliards en 2011, à 13,2 milliards en 2012, soit une augmentation de 7,1 milliards qui s'explique par :

- ☞ L'augmentation des dépôts de la clientèle auprès de la CDD, qui sont passés de 6,1 milliards à 12,7 milliards, soit une augmentation de 6,6 milliards, évolution justifiée par :
 - l'augmentation des soldes des déposants de 2011, constitués essentiellement de la CNAM, de la CNSS et du compte de dépôts et consignation pour un montant de 2,8 milliards ;
 - l'augmentation des dépôts des nouvelles entreprises et organismes publics transférés à la CDD en 2012 : 3,6 milliards ;
 - l'augmentation des soldes des comptes à vue auprès de la CDD : 0,2 milliard ;
- ☞ La mise à disposition de la CDD de fonds dans le cadre du Mandat de Gestion : 0,5 milliard.

7.3.2 Comptes d'attente et de régularisation

Le solde de cette rubrique s'élève, au 31/12/2012, à 635 millions, et regroupe les opérations en attente de régularisation :

- ☞ Le solde du compte « Etat Mandat de gestion » en attente de régularisation (509 millions) ;
- ☞ Charges à payer (51 millions) : diverses charges dues et non encore décaissées au 31/12/2012, telles que les droits de congés (19 millions), Impôts divers (17 millions), etc. ;
- ☞ Comptes de liaison (44 millions) ;
- ☞ Autres passifs à régulariser (31 millions) : ITS à payer (21 millions), TVA (3 millions), taxe sur les opérations financières (3 millions), sécurité sociale (3 millions) et l'IMF (1 million).

7.3.3 Emprunt :

Le montant de ce poste représente la contrevaletur du premier retrait (4 millions d'USD) effectué dans le cadre de la convention de financement signée entre la CDD et le FADES.

7.3.4 Capitaux propres

Le montant des capitaux propres s'élève, au 31/12/2012, à 5,14 milliards d'Ouguiyas (dont 1,98 milliard de capital non libéré), contre 5,05 milliards au 31/12/2011, soit une augmentation de 94 millions. Cette évolution des capitaux propres s'explique par l'augmentation des réserves (40 millions), la constitution d'une provision pour risques et charges (33 millions) et la différence entre le résultat (avant impôts) de l'exercice 2011 (47 millions) et 2012 (68 millions) qui s'élève à 21 millions.

7.3.5 Hors Bilan

Le portefeuille des engagements reçus en hors-bilan s'élève au 31/12/2012, à 11 milliards d'Ouguiyas et se présente comme suit :

- ☞ Mandat de gestion FSE : 5,25 milliards ;
- ☞ Accord de financement FADES : 4,764 milliards ;
- ☞ Garantie reçue de l'état : 0,9 milliard ;
- ☞ Diverses cautions : 0,057 milliard.

7.4. Le compte de résultats

Compte de résultats en milliers d'Ouguiyas				
Libelle	Jan-Déc. 2011	Jan-Déc. 2012	Ecart	%
Produits d'exploitation bancaire	198 967,35	545 024,07	346 056,73	
Charges d'exploitation bancaire	-4,2	-6 143,21	-6 139,01	
PRODUIT NET BANCAIRE	198 963,15	538 880,86	339 917,71	171%
<i>Dont:</i>				
<i>Marge d'intérêt clientèle</i>		23 936,42	23 936,42	
<i>Marge d'intérêts de trésorerie</i>	198 967,35	370 943,92	171 976,57	
<i>Commissions clientèle</i>	-4,2	7 750,52	7 754,72	
<i>Commissions Mandat de Gestion</i>		136 250,00	136 250,00	
Charges externes liées à l'investissement	-477,24	-12 700,44	-12 223,21	
Charges externes liées à l'activité	-15 202,56	-52 708,20	-37 505,65	
Charges et pertes diverses	-4 496,10	-10 761,29	-6 265,19	
Frais de personnel	-121 595,61	-338 795,33	-217 199,72	
Impôts, taxes et versements assimilés	-6 309,58	-17 307,22	-10 997,64	
TOTAL FRAIS GENERAUX	-148 081,08	-432 272,48	-284 191,41	192%
Dotations aux amortissements	-3 877,02	-12 787,79	-8 910,77	
TOTAL FRAIS GENERAUX ET AMORTISSEMENTS	-151 958,10	-445 060,28	-293 102,18	193%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	47 005,05	93 820,58	46 815,54	100%
CHARGES DE RISQUE	-	-27 160,00	-27 160,00	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	1 569,04	1 569,04	
			-	
RESULTAT DE L'EXERCICE	47 005,05	68 229,62	21 224,58	45%

7.5. Note relative au compte de résultats

7.5.1 Produit Net Bancaire (PNB)

Même s'il est resté relativement faible (538,8 millions), à cause du retard dans la libération du capital et dans le transfert des dépôts prévus par la loi, le PNB au 31/12/2012, a connu une augmentation de 171% par rapport à l'exercice de 2011. Cette évolution s'explique par la hausse constatée au niveau des produits perçus sur les dépôts rémunérés par le Trésor Public, par les marges sur les crédits accordés et la rémunération du Mandat de gestion.

Cette augmentation du PNB aurait dû être moins importante, si l'activité de 2011 s'était étalée sur une année complète, comme celle de 2012.

L'évolution des charges financières qui s'élèvent à 6,14 millions au 31/12/2012, s'explique par la comptabilisation des intérêts courus et non échus au titre de l'exercice 2012, de la partie décaissée de l'emprunt du FADES.

7.5.2 Frais Généraux

Les frais généraux comprennent les charges externes liées à l'investissement, les charges externes liées à l'activité, les charges et pertes diverses, les frais du personnel et les impôts et taxes et versements assimilés. Ces frais généraux sont en augmentation de 284 millions par rapport à l'exercice 2011, cette croissance s'explique par :

1. L'augmentation des charges externes liées à l'investissement de 12 millions en 2012, qui s'explique essentiellement par les augmentations des loyers, des entretiens et des réparations sur les immobilisations qui sont relatives au développement de l'activité. Cette progression s'est répartie comme suit :
 - ☞ Loyers et charges locatives 5,6 millions ;
 - ☞ Entretiens et réparations : 2,3 millions ;
 - ☞ Frais de documentation : 3 millions ;
 - ☞ Colloques et séminaires : 1,1 million.
2. Les charges externes liées à l'activité sont également en hausse de 37 millions, suite à l'augmentation consolidée des postes composant cette rubrique. Cette variation s'explique par le démarrage effectif des activités, surtout celle du Mandat de Gestion, qui augmente de façon sensible la consommation d'eau, d'électricité, des autres fournitures, et par les missions effectuées à l'étranger et à l'intérieur du pays :
 - ☞ à l'étranger, les principaux responsables ont effectué des missions auprès des bailleurs et des partenaires à la quête des fonds, et ont participé à des colloques organisés par des Caisses de développement homologues, pour partager leur expérience dans le cadre de la zone franche, et dans le domaine des financements et du développement de façon globale ;
 - ☞ à l'intérieur du pays, plusieurs missions ont été effectuées dans le cadre du Mandat de Gestion, pour définir avec l'Administration Territoriale, ses relations avec la CDD et lui expliquer comment les habitants peuvent bénéficier des financements qu'elle octroie. Des contrôles, ont régulièrement été effectués en 2012, pour mieux connaître sur place les difficultés et les besoins des structures à l'intérieur du pays, et pour déployer le système de gestion, former les utilisateurs et encadrer les comités de crédits.
 - ☞ Cette progression s'est répartie comme suit :
 - Honoraires : 5 millions ;
 - Réception : 3,5 millions ;
 - Missions, voyages et déplacements : 4 millions ;
 - Télécommunication : 3,5 millions ;
 - Publicité : 7 millions ;
 - Approvisionnement non stocké et autres : 14 millions
3. Les charges et pertes diverses : ce poste a connu une progression de 6 millions, qui s'explique par

l'augmentation des jetons de présence (4 millions) qui dépendent du nombre des réunions des organes de surveillance, et les dons et pourboires (2 millions).

4. Les frais du personnel ont connu en 2012, une augmentation de 217 millions par rapport à 2011. Cette progression s'explique par les recrutements effectués en 2012, en réponse au développement de l'activité de la Caisse. Les salaires de 2011, comme toutes les autres charges, sont pour une période de 8 mois et ceux de 2012, pour une période de 12 mois, ce qui explique, en partie, l'origine des écarts qui s'explique aussi par l'approbation du statut du personnel et du régime indemnitaire qui avaient pour objectif d'attirer les compétences dans le cadre du développement du capital humain de la Caisse.
5. Impôt et taxes et versements assimilés : Cette rubrique a augmenté de 11 millions en 2012 : une croissance qui s'explique essentiellement par l'augmentation de l'impôt minimum forfaitaire qui a été comptabilisé à tort, comme charge de l'exercice 2012 (9 millions), et celle de la taxe d'apprentissage (2 millions) relative à l'augmentation de l'effectif du personnel.

7.5.3 Les amortissements :

Les amortissements ont augmenté de 9 millions en 2012, par rapport à 2011. Cette variation s'explique par l'amortissement de nouvelles acquisitions d'immobilisations, nécessitées par le développement de l'activité.

7.5.4 Charges liées aux risques.

Une dotation aux provisions pour risques et charges de 27 millions, a été constituée pour couvrir le risque de change relatif à la partie déjà décaissée de l'emprunt du FADES.

7.5.5 Résultat.

Le résultat brut d'exploitation de l'exercice 2012 est de 94 millions, et le résultat avant impôt s'élève à 68 millions, soit une augmentation de 45% par rapport à l'exercice 2011. Malgré cette croissance relative, le résultat en 2012 demeure faible. Cette faiblesse s'explique par la concentration de l'activité en 2012, sur la gestion du Mandat FSE dont la rémunération est fixée par agence et ne suit pas, en conséquence, la croissance des coûts réels de l'activité, tels que les coûts d'implantation, du démarrage et du développement.

La croissance relative des soldes intermédiaires s'explique, en partie, par les produits induits par l'augmentation des placements et les crédits à la clientèle en 2012, et par la durée de l'activité des exercices (8 mois pour 2011 et 12 mois pour 2012).

Caisse des Dépôts et de Développement

B.P. 5005 Nouakchott – Mauritanie

Téléphone : +222 45 25 07 55

Télécopie : +222 45 25 43 56

<http://www.cdd.gouv.mr/>